

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 4

Lausanne, 22 Février 1858

III^e Année

SOMMAIRE. — Sur la bataille de Morat. — Des états-majors (*suite*). — Bibliographie. Mémoire sur Rösselet. — Correspondance au sujet de Radetzki. — Chronique.

L'ouvrage remarquable que M. le baron de Gingins, l'infatigable et habile pionnier de nos annales nationales, publie actuellement sous le titre de : *Dépêches des Ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles-le-Téméraire*, renferme divers renseignements, pleins d'intérêt pour l'histoire militaire de cette époque. Il nous a été donné de pouvoir extraire du second volume, qui paraîtra sous peu, le document suivant, qui comprend toutes les principales dispositions de Charles-le-Téméraire pour sa marche contre Morat, ainsi que l'ordre de bataille lui-même. On peut juger par ces diverses dispositions des progrès que l'art militaire a accomplis dès lors. Un plan de l'ordre de bataille a été dressé, d'après les documents de M. le baron de Gingins, par son neveu M. Olivier de Gingins, capitaine d'état-major fédéral; plan qui est rendu d'une manière assez exacte par le tableau ci-après :

NOUVELLE ORDONNANCE MILITAIRE FAITE PAR LE DUC DE BOURGOGNE AU CAMP DE LAUSANNE EN MAI 1476.

Le duc, considérant que son armée est trop nombreuse par rapport au pays pour agir, ainsi qu'il aurait désiré par grandes masses, décide dans son ordonnance de diviser, pour la prochaine campagne, ses troupes en *quatre corps d'armée*, chacun de ces corps formant *deux lignes de bataille*, de manière à avoir ainsi *huit lignes de bataille*.

Chaque ligne de bataille sera composée de 500 fantassins, formant le corps principal, placés entre deux compagnies de 100 lances, dont les archers au moment du combat, séparés de leurs hommes d'armes, formeront deux corps distincts, de 500 archers chaque, placés aux deux ailes entre les fantassins et les hommes d'armes. De sorte que chaque ligne de bataille sera composée elle-même de cinq corps ou troupes différentes.

Le duc nomme des *chefs supérieurs* pour les trois premiers corps d'armée (sans mentionner le 4^{me} corps), des *capitaines-colonels* pour les huit lignes de bataille